

LE CARILLON



HEUGNES

JUILLET 2013

N° 71



Sommaire

Le Mot du Maire	1
Conseils Municipaux	2-3-4
C.d.C.	5-6-7
Assainissement individuel	7
Pompiers	8
Cinémomètre	9
Recrutement	10
Etat-Civil	10
Dates à retenir	10
Fermeture Mairie	10
Fêtes des voisins	11
Course Cycliste	11
15 Août 2013	12

Les problèmes rencontrés par les dirigeants de l'A.S. Heugnes les ont conduits à ne pas poursuivre l'aventure.

Après avoir présenté jusqu'à deux équipes SENIORS, une en vétéran, une en féminine et des équipes de jeunes, pour la première fois depuis sa création en 1971, l'A.S. Heugnes n'alignera pas d'équipe à part entière à la reprise du championnat. La pénurie de joueurs et de responsables entraîne un projet d'association avec Ecueillé afin d'aligner une équipe en 5^{ème} division en septembre.

Au milieu des années 80, le Conseiller Général en place avait proposé aux clubs locaux, la création d'un club cantonal avec subvention pour enrôler un entraîneur éducateur. Fou rire et refus quasi général ! 25 ans plus tard, il y a des bottes de foin sur les terrains de Géhée et Préaux, les équipes 1^{ère} de Villegouin, Ecueillé et Heugnes descendent...

Il y a quelques décennies, c'était majorettes pour les filles et football pour les garçons. Aujourd'hui, une multitude de sports et d'activités est proposée ça et là aux jeunes, fragilisant à terme toutes les associations sans exception.

Passant par là, la crise du bénévolat fait le reste. Ne restent-ils plus que deux heugnois dans le bureau ?

Dans le cadre du projet éolien, un recours en annulation a été déposé auprès du Tribunal Administratif de Limoges par l'Association VIVRE EN BOISCHAUT NORD ayant son siège à la Beaugerie - Préaux et par une vingtaine d'habitants de Heugnes. Ce document, de même que tout autre document relatif au dossier est consultable en Mairie.

Bonnes vacances ensoleillées pour tous et rendez-vous à la Fête des 14 et 15 Août.

Bernard GARNIER

BULLETIN MUNICIPAL

02 54 39 01 85

02 54 39 07 06

munis.heugnes@wanadoo.fr

COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Séance du 6 mai 2013

Statuts de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale approuvé par la commission départementale de coopération intercommunale en date du 5 décembre 2011 prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé et de la Communauté de Communes du Pays de Valençay à compter du 1^{er} janvier 2013. A cette fin, par courrier daté du 11 juillet 2012, Mr le Préfet a adressé à la Commune l'arrêté n° 2012193-0003 du 11 juillet 2012 arrêtant ladite fusion.

Par délibérations concordantes, les communes ont demandé le report de cette fusion au 1^{er} janvier 2014, requête qui a reçu l'accord de Mr le Préfet notifié à la Commune par courrier du 27 novembre 2012.

Après plusieurs réunions de travail entre les élus des deux Communautés de Communes, un projet de statuts a été établi et présenté aux deux Conseils Communautaires le 15 janvier 2013.

Conformément à l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du courrier de saisine pour se prononcer. A défaut de délibération votée dans ce délai, l'avis du Conseil Municipal sera réputé favorable.

Le Maire soumet au Conseil les statuts ci-joints.

Présents : 8 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 94-E-4801 du 19 décembre 1994 portant création de la C.d.C du Pays de Valençay,

Vu l'arrêté préfectoral n° 95-E-2849 du 26 décembre 1995 portant création de la C.d.C du Pays d'Ecueillé,

Vu l'arrêté n° 2011356-0001 du 22 décembre 2011 relatif au schéma départemental de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012193-0003 du 11 juillet 2012 arrêtant le périmètre de la C.d.C. issue de la fusion de la C.d.C. du Pays de Valençay et de la C.d.C. du Pays d'Ecueillé,

Vu le courrier préfectoral du 27 novembre 2012 acceptant l'entrée en vigueur de la fusion de la C.d.C. du Pays de Valençay et de la C.d.C. du Pays d'Ecueillé à compter du 1^{er} janvier 2014,

Considérant l'intérêt de cette fusion pour le territoire, et le souhait partagé de renforcer et de développer une vraie cohérence de territoire, **APPROUVE** les statuts annexés à la présente délibération.

Composition du Conseil Communautaire en vue des échéances électorales de Mars 2014

Le Maire indique au Conseil Municipal que par courrier du 29 mars 2013, Mr Le Préfet invite les Conseils Municipaux à délibérer sur la composition du Conseil Communautaire qui sera applicable au prochain renouvellement général, suite aux élections de mars 2014.

La loi du 31 décembre 2012 détermine en effet un maximum de sièges de délégués qui varie en fonction de la taille de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et fixe la répartition des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. En l'occurrence, pour la C.d.C. Ecueillé-Valençay, le nombre de délégués est établi à 37 (proposition A).

Cependant, les Conseils Municipaux peuvent décider, par accord amiable (à la majorité qualifiée) de répartir différemment les sièges et d'en majorer le nombre de 25%, soit 42 délégués au total, sous réserve que :

- la répartition tienne compte de la population de chaque Commune,
- chaque Commune dispose d'au moins un siège,
- aucune Commune ne dispose de plus de la moitié des sièges.

Le Maire rappelle que les statuts de la C.d.C. Ecueillé-Valençay prévoient, conformément aux discussions préparatoires qui ont eu lieu fin 2012 et début 2013, de majorer le nombre de délégués à hauteur de 42 (proposition B).

L'application de ces deux mesures produit les répartitions suivantes :

Communes	Population municipale 2013	Nombre de délégués	
		Proposition A	Proposition B
Valençay	2 594	8	6
Luçay-le-Mâle	1 480	4	3
Ecueillé	1 313	4	3
Pellevoisin	833	2	2
Lye	823	2	2
La Vernelle	778	2	2
Vicq-sur-Nahon	768	2	2
Villentrois	614	2	2
Villegouin	402	1	2
Heugnes	388	1	2
Veuil	383	1	2
Faverolles	352	1	2
Langé	297	1	2
Géhée	270	1	2
Fontguenand	238	1	2
Préaux	162	1	2
Jeu-Maloches	131	1	2
Selles-sur-Nahon	70	1	1
Frédille	66	1	1
Total	11 962	37	42

Le Maire indique que si le Conseil Municipal opte pour la solution majorée, il se doit de délibérer avant le 30 juin 2013, afin que Mr Le Préfet établisse son arrêté avant le 30 septembre 2013.

Conformément aux statuts de la C.d.C. Ecueillé-Valençay approuvés par délibération du Conseil Municipal du 6 Mai 2013, le Maire invite les Conseillers à retenir la proposition B, telle que présentée ci-dessus.

Présents : 8 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les Communautés de Communes et d'agglomération,

Vu l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

✓ Décide de majorer de 25% le nombre de délégués communautaires siégeant au sein de la C.d.C. Ecueillé-Valençay, soit 42 délégués au total.

Devis Fourniture Matériel - Maison des Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de la SARL L'EQUIPEMENT HOTELIER (36 Châtillon-sur-Indre) pour un montant de 4 822.00 € H.T. Il s'agit :

- d'une armoire réfrigérée inox ventilée 2 portes 1200L 685 w
- d'un lave vaisselle tout inox pro panier 50x50 2 cycles
- d'un congélateur bahut 272L 1014x720x845 AFI D300P

Demande de subvention Ecole de Musique Théopolitaine de Villedieu-sur-Indre rejetée

Etude de faisabilité de l'aménagement de la Place Saint-Martin

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des trois devis reçus pour l'étude de faisabilité de l'aménagement de la Place Saint-Martin retient l'offre la mieux disante du bureau d'Etudes DB (36 SAINT-MAUR) pour un montant de 5 525.00 € H.T. soit 6 607.90 € TTC.

Délégation de pouvoir pour la signature de la vente entre la Commune de Heugnes et la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire ou un des Adjoints à signer tout document relatif à la vente d'une partie de la parcelle A 319 au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé en l'étude de Maître Sylvie NICAUD POUCHOL à Pellevoisin (Indre).

Achat d'un véhicule communal

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un véhicule communal pour la somme de 5 800 € H.T.

Demande de concours de la DDT de l'Indre pour la mission d'ATESAT

Cette assistance a été fournie dans le cadre d'une convention annuelle du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012 tacitement reconductible deux fois. Afin de bénéficier de cette assistance du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, une nouvelle convention doit être établie.

Il autorise Mr le Maire à signer la convention qui sera présentée par la DDT.

Séance du 25 juin 2013

Approbation du devis pour un séparateur de graisse - Auberge de Heugnes

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réalisation d'une terrasse en extérieur, Mr Chauveau a demandé à la Commune la possibilité de poser un séparateur de graisses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise Dos Santos et Fils (37 Nouans-les-Fontaines) pour un montant de 2 300 € H.T (soit 2 750.80 € TTC).

Motion pour la prise en compte et la réalisation du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL Cœur de France)

CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ECUEILLE DU 10 AVRIL 2013



Le Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé, réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Raymond THOMAS, Président, a, lors de sa dernière séance, délibéré des affaires suivantes :

Il a déclaré que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier, tant pour la C.d.C. que pour les Logements Sociaux, pour l'exercice 2012, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte Administratif 2012 de la C.d.C., d'une part, et des Logements Sociaux, d'autre part, est adopté à l'unanimité.

Le taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2013 est maintenu à 18,50% ; quant aux taux d'imposition des Taxes Directes Locales, ils sont également maintenus, à savoir : Taxe d'Habitation = 7,60%, Taxe sur le Foncier Bâti = 0%, Taxe sur le Foncier Non Bâti = 1,94% et Cotisation Foncière des Entreprises = 22,25%.

Le Budget Primitif 2013 de la C.d.C. qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 1.486.137 € et en investissement à la somme de 866.000 € est également adopté à l'unanimité. A noter qu'une somme de 351.431 € a pu être dégagée de la section de fonctionnement pour être affectée à la section d'investissement.

Le Budget annexe « Logements Sociaux » s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 117.311 € et en investissement à hauteur de 130.401 €, et est également adopté à l'unanimité.

Les travaux de voirie 2013 feront, comme l'année passée, l'objet d'un fonds de concours de la part des Communes membres et concerneront des travaux d'enduits, de Point à Temps pour l'entretien annuel des routes.

Mr le Président rappelle au Conseil que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale approuvé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en date du 5 décembre 2011 prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé et de la Communauté de Communes du Pays de Valençay à compter du 1^{er} janvier 2013. A cette fin, par courrier daté du 11 juillet 2012, Mr le Préfet a adressé à la C.d.C l'arrêté n° 2012193-0003 du 11 juillet 2012 arrêtant ladite fusion.

Par délibérations concordantes, les Communes et Communautés de Communes ont demandé le report de cette fusion au 1^{er} janvier 2014, requête qui a reçu l'accord de Mr le Préfet notifié à la Communauté de Communes par courrier du 27 novembre 2012.

Après plusieurs réunions de travail entre les élus des deux C.d.C, un projet de statuts a été établi et présenté aux deux Conseils Communautaires le 15 janvier 2013.

Conformément à l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Conseil dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du courrier de saisine pour se prononcer. A défaut de délibération votée dans ce délai, l'avis du Conseil sera réputé favorable.

Après avoir été soumis au Conseil Communautaire, les statuts sont approuvés.

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes Ecueillé - Valençay, le Conseil Communautaire approuve la majoration de 25% du nombre de délégués communautaires siégeant au sein de la Communauté de Communes Ecueillé - Valençay, soit 42 délégués au total, étant précisé que le caractère effectif de cette décision relève des Conseils Municipaux.

Il prend connaissance de la décision préfectorale en date du 13 mars 2013 portant autorisation de défrichement de 0.5805 ha de la parcelle de bois située sur la commune d'Heugnes au lieudit « Les Fourneaux » et cadastrée section A numéro 319, pour l'installation d'une plateforme de broyage de déchets verts. A noter que cette autorisation est valable 5 ans, à compter de la date de sa délivrance.

Le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la réalisation de cette plateforme de broyage de déchets verts à la Déchetterie est approuvé. Mr le Président est chargé de lancer la consultation dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) et est autorisé à retenir l'entreprise la mieux disante et à signer toutes les pièces relatives au marché correspondant.

Un emploi d'Adjoint Administratif Territorial sera créé à compter du 1^{er} août prochain pour assurer les fonctions de gestionnaire à la déchetterie.

Il prend note de la nécessité de réaliser des travaux de plomberie à la déchetterie : en effet, afin d'éviter le gel dans le local sanitaire du bungalow, une bouche d'arrosage incongelable sera raccordée sur un regard à créer entre le compteur et ledit bungalow avec vanne d'arrêt et purge. Ces travaux seront effectués par l'entreprise GANDOLFI à Ecueillé pour un montant H.T. de 848,40 € soit 1.014,69 € T.T.C.

Il décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1.000 € au Syndicat d'Initiative de Pellevoisin pour l'organisation de la manifestation « Retour de la Vapeur à Pellevoisin » ; il émet un avis défavorable à l'octroi d'une subvention au profit du CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle .

Il décide la vente d'une partie de terrain sise à « la Pinardière » à Heugnes pour une superficie d'environ 7.500 m².

Le devis émanant de PMB Services relatif au renouvellement du contrat d'assistance et d'hébergement concernant l'informatique de la Médiathèque est accepté.

Le Conseil communautaire autorise Mr le Président à signer la convention de partenariat à intervenir entre le SIVOM à la Carte de Châtillon-sur-Indre et la C.d.C. du Pays d'Ecueillé en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés sur les adresses « La Fertière » à Villegouin et « La Viorne » à Palluau-sur-Indre.

Il prend également note de l'arrêté du 24 avril 2013 émanant du Conseil Général portant attribution, au titre du Fonds d'Action Rurale, d'une subvention de 22 000 € pour les travaux de voirie à réaliser sur les Communes d'Ecueillé (VC 12), Frédille (VC 1), Géhée (VC 30-32), Heugnes (VC 1), Jeu-Maloches (VC Pallaudière) et Préaux (VC 28).

Suite à l'ouverture des plis du 28 janvier dernier relative aux travaux de viabilisation du lotissement de « La Torlière » à réaliser dans le cadre d'un groupement de commandes « C.d.C. du Pays d'Ecueillé - Commune d'Ecueillé », Mr Le Président informe le Conseil que l'entreprise SETEC de Diors (36), mieux disante, a été retenue pour la réalisation de ces travaux. Concernant la

partie « C.d.C. du Pays d'Ecueillé », le marché s'élève à la somme H.T. de 138.861,94 € soit 166.078,88 € T.T.C. et comprend :

- une tranche ferme base (installation de chantier, implantation, plan d'exécution, DOE, les terrassements, chaussées et trottoirs, bordures et caniveaux, les réseaux eaux pluviales à l'intérieur et à l'extérieur du lotissement, la création d'un bassin de régulation, les finitions de la 1^{ère} tranche, et la placette de retournement),
- une tranche conditionnelle 1 (trottoirs - accès lots).

Ces travaux ont débuté le 14 mars dernier.

Le Conseil prend note des Diagnostics Performances Energétiques (DPE) transmis par la direction du Patrimoine de l'OPAC de l'Indre et établis par le Cabinet de géomètre CHICHERY à Châteauroux, pour les logements sis 2 rue de la Gare et 8 et 8 bis Place Saint Martin à Heugnes et 5 et 7 Place de l'Eglise à Préaux.

Il émet par 19 voix contre et 3 abstentions, un avis défavorable à la demande de participation financière sollicitée par Bip TV.



ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Contrôle des installations ANC et Dispositions en cas d'obstacle à la mission

Pour les contrôles périodiques d'assainissement individuel, le Syndicat d'Assainissement Autonome de l'Indre a pris de nouvelles dispositions :

^ **Passages plus espacés** chez les usagers ayant accepté le diagnostic initial et ne créant pas de risque sanitaire (passage tous les 8 ans au lieu de 4 ans). Le tarif des visites de contrôle périodique est modifié, il sera de **63.49 € TTC**. (Tarif 2013 revalorisé chaque année suivant la formule du contrat de DSP)

^ **Application d'un nouveau tarif aux usagers absents aux 2 premiers passages sur site et relancés par LETTRE RECOMMANDÉE** : **98.12 € TTC** pour la visite, facturée à l'usager par la SAUR (somme votée annuellement par la collectivité)

^ **Application d'une pénalité aux usagers ayant fait obstacle à la mission de contrôle en ne prenant pas rendez-vous dans les 3 mois suivant la réception de la lettre recommandée (assimilable à un refus de contrôle)** : **115.56 € TTC**/an** facturé à l'usager par le Syndicat jusqu'à ce que le contrôle soit réalisé.



Appel à la population : les Pompiers de Heugnes recrutent



Ainsi que vous pourrez le constater lors de la prochaine distribution des calendriers en fin d'année, l'effectif des pompiers de Heugnes s'amenuise.

Avec les derniers départs du Centre pour cause de déménagement ou de retraite, nous ne serons bientôt plus assez nombreux pour répondre aux besoins de la population lors de l'appel des secours.

Nous avons récemment eu du mal à faire face à plusieurs interventions par manque de personnel !

Cela signifie qu'en l'état, à plus ou moins brève échéance, votre Centre de secours fermera ses portes, alors même que des efforts importants ont été faits pour permettre aux pompiers d'être dotés du matériel de base pour bien travailler.

Dès lors, si rien n'est fait, des délais plus longs pour vous porter assistance seront nécessaires : puisque les premiers secours viendront de plus loin, ils mettront plus de temps pour arriver jusqu'à vous... En matière d'incendie comme de secourisme, chaque minute compte et tout retard dans les délais d'intervention peut s'avérer fatal...

Dans ce contexte, nous devons renforcer notre effectif, aussi nous avons besoin de vous : si vous êtes une femme, un homme ayant entre 16 et 55 ans, désireux de rendre service et de vous inscrire dans une action citoyenne.

Ne sous-estimez pas vos capacités : les sapeurs pompiers forment une équipe et travaillent dans la complémentarité, c'est ce qui fait leur force, chacun ayant ses compétences à apporter là où il se sent le plus à l'aise !

Vous n'êtes pas obligés de vous engager pour 20 ans !!! Un engagement a une durée de 5 ans, reconductible si l'intéressé le souhaite.

Mais pour la population et pour nous, 5 ans de services rendus c'est déjà beaucoup et très précieux pour le maintien de la vie et de l'activité du centre !

Aussi j'attends vos appels pour vous rencontrer et vous donner tous les renseignements nécessaires sur cet engagement, afin que vous ayez tous les éléments en main avant de prendre votre décision.

Comptant sur vous, je vous remercie de me joindre au **06.89.14.65.27**

Le Chef de Centre Jean-Marc HEBERT

L'Amicale des Pompiers relance un repas champêtre qui aura lieu le dimanche 8 septembre 2013 à partir de 12h00 à la Maison des Associations :

- Apéritif, entrée, plat, fromage, dessert, café (15€)
- Réservation avant le 25 août 2013 au 06 58 54 65 10



BILAN DE L'OPERATION « RESPECT DES VITESSES EN AGGLOMERATION »

1) Utilisation des cinémomètres

Les cinémomètres ont été utilisés durant 10 jours (les 24,25,26,27,28 mai 2013 face à l'entrée du stade Route de Palluau, le 29,30 mai 2013 face au silo à grains Rue de La Gare ainsi que le 31, 1^{er} et 2 juin 2013 à la caserne des pompiers Route d'Ecueillé). Pour chaque véhicule contrôlé (poids lourd, auto ou moto, sans distinction possible), les appareils enregistrent la vitesse en début de zone de contrôle et en fin de zone de contrôle, celle-ci étant en moyenne d'environ 100 mètres.

Au total, la vitesse de 1 323 véhicules a été contrôlée durant cette période sur 10 points de contrôle. La vitesse maximale autorisée est de 50km/h sur ces points.

2) Constatations globales

Sur l'ensemble des véhicules dont la vitesse a été mesurée durant cette période, 35% d'entre eux (soit 462) avaient une vitesse initiale, en entrée de zone de contrôle, supérieure à la vitesse maximale autorisée.

En revanche, il n'y a plus que 16% des conducteurs qui sont sortis de la zone de contrôle en dépassant la vitesse autorisée. L'affichage de la vitesse à l'aide de ces cinémomètres indicateurs de vitesse a donc été bénéfique et a permis à la grande majorité des conducteurs de prendre conscience de leur vitesse excessive et donc de « lever le pied ».

On peut toutefois, à la lecture des graphiques, regretter le comportement de certains conducteurs circulant à des vitesses vraiment excessives (92km/h en entrée de zone, dans une zone limitée à 50km/h par exemple, et 86km/h en sortie de zone) ou accélérant après avoir lu leur vitesse sur le cinémomètre. Cette dernière catégorie de conducteurs a sans doute été déçue par son comportement car l'affichage des vitesses, s'agissant d'un contrôle en agglomération, a été volontairement bloqué pour toutes les vitesses supérieures à 70km/h afin d'éviter que des tentatives de « records » ne soient battues.

Il convient enfin de relativiser ces résultats. En effet, la vitesse moyenne en entrée de zone de contrôle avec des disparités de 40 à 45 km/h route de Palluau 32 à 35 Route d'Ecueillé et 47 à 51 km/h Rue de la Gare suivant les jours. Il a été observé 92km/h Rue de la Gare, 88 km/h Route de Palluau et 86 km/h Route d'Ecueillé.

Le Conseil Municipal réfléchit à la mise en place définitive de cinémomètre notamment rue de la Gare (au niveau de la Touche-Saint-Martin).



Mairie de Heugnes - Recrutement

Suite au départ en retraite de Mme Elisabeth SOUDET, la Mairie de Heugnes recrute un Adjoint Technique Territorial

MISSIONS :

- Accueil et surveillance des enfants à l'école publique dans divers créneaux horaires
- Cantine : achat, confection et service des repas
- Ménage école et mairie
- à compter du 1^{er} février 2014, ménage, gestion des locations – état des lieux – remise des clefs (+3h/semaine) à la Maison des Associations.

PROFIL :

Autonomie, Responsabilité, Sens de l'organisation, Expérience en cuisine collectivité et auprès d'enfants souhaitée

TEMPS NON COMPLET

29h/semaine – CDD 1 an renouvelable 2 fois

Poste à pouvoir au 15 septembre 2013

Adresser candidature : CV + lettre de motivation à la Mairie avant le 31 juillet 2013

ETAT CIVIL



Mariage de **SÉNÉQUE Mathieu** et **BRUNET Vanessa** le 29 juin 2013 à HEUGNES (Indre)
Naissance de **Nolan PIVRON** né le 15 juin 2013 à Châteauroux (Indre)

Dates à retenir.....

14 août :	Course cycliste Grand Prix Christian Fenioux
15 août :	Messe en l'Eglise de Heugnes à 11h00
15 août :	15h00 – Cavalcade HEUGNES – 23h00 Feu d'artifice
28 août :	Commémoration à la Stèle de La Butte à 17h00
8 septembre :	Repas champêtre de l'Amicale des Pompiers à la Maison des Associations
5 octobre :	Challenge Départemental des Ecoles de Cyclisme 2013



Fermeture annuelle du secrétariat de Mairie

Le secrétariat de Mairie sera fermé du vendredi 16 août au samedi 31 août 2013 inclus.

Une permanence sera assurée

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 11h00 à 12h00

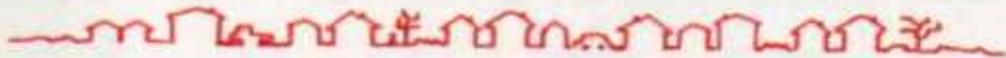
FETES DES VOISINS A HEUGNES



Voisins de la Place Saint-Martin



Voisins de la Route d'Ecueillé



COURSE CYCLISTE DU 14 AOUT 2013

Le 14 août, la Municipalité, le Comité des Fêtes et l'U.C.C. organisent le 20^{ème} Grand Prix Christian Fenioux, 5^{ème} des 7 manches de la Coupe de France Look des Clubs DN2.

Disputée sur le circuit habituel de 21 km à parcourir 8 fois cette épreuve mettra aux prises les clubs nationaux de DN2 et régionaux de DN3. Un classement de meilleur grimpeur au 2^{ème} - 4^{ème} et 6^{ème} passage à Frédille et un classement aux points au 2 - 4 et 6^{ème} passage sur la ligne.

En marge de ce 20^{ème} GP Christian Fenioux, le Triangle Sud alignera plus de cent coureurs et se disputera sur 4 tours.

Présentation des équipes		11h30
Coupe de France	Départ	13h00
	Arrivée vers	16h00
Triangle Sud Départ		13h05
	Arrivée vers	15h00



Afin d'organiser la ligne d'arrivée, la route départementale entre les Doucets et l'Eglise sera fermée le 13 Août, à partir de 12h00 – autorisée seulement aux riverains et aux services de secours.

Le 14 Août le stationnement sera interdit rue de La Gare, route de Palluau, autour de la Place Saint-Martin et route d'Ecueillé jusqu'aux pompiers. Les routes seront barrées à partir de 12h30 face à l'Auberge, en haut de la Place Saint-Martin (immeuble BERNARD) en haut de la Rue de La Forge et route de Palluau (immeuble MEPOR) Sur le circuit toute circulation se fera dans le sens de la course (Heugnes-Pellevoisin-Selles/Nahon-Frédille-Jeu-Maloches-Heugnes)

HEUGNES

69^{ème} CAVALCADE de jour et de nuit

15 AOUT 2013

ENTREE GRATUITE
BAL GRATUIT LES 14 ET 15 AOUT



15 heures 30 - Départ du défilé



Ouverture de la Cavalcade
avec la participation de l'Association « des Amis des Vieux Tracteurs »

Les Vendeurs de confettis

La Fanfare du Réveil Vellois
Le Char du Bateau de Pirates
Le Char des Champignons



La Musique de Neuvy-St-Sépulcre
Le Char des Lapins



Les Pellevoi'zicos
Le Char de la Reine
Le Char Surprise

Dîner champêtre à l'Auberge de Heugnes

22h30 sortie nocturne des Chars

23h00 Feu d'artifice

Fête Foraine les deux jours

